Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025100CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

**ONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**
**REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 100**

| **Nombre de Conseillers :** |
|---|
| En exercice : 33 |
| Présents : 23 |
| Votants : 30 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

**Date de convocation 10 décembre 2025** **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

**Conseillers Municipaux présents** : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

**Conseillers Municipaux absents :** Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte THOMAS.

## GROUPEMENT DE COMMANDES « TERRES DE SOURCES » - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe à la Petite enfance, à la vie scolaire, à la jeunesse et à la famille,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Petite enfance, vie scolaire, jeunesse et famille du 15 décembre 2025,
Considérant l'intérêt pour la ville de Cesson-Sévigné d'adhérer au partenariat autour du programme Terres de Sources,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au partenariat autour du programme Terres de Sources, partenariat dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordinateur.
**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air.
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de ce partenariat, au nom et pour le compte de la commune.
**AUTORISE** M. le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement.
**PROPOSE** Mme Gisèle EL DIB en tant que représentante qualifiée de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement.
**INSCRIT** les dépenses en découlant aux budgets 2026 et suivants.

**Annexe** :

- Convention constitutive du groupement de commandes pour la préservation de la qualité de l'air et de l'eau.

Publié et affiché le 19 décembre 2025